

Mot de l'Echevin

Je voudrais, avec vous, partager ma satisfaction de voir se pérenniser l'action du GRAIR.

Pour la troisième fois déjà, suite à des réunions où compétence, sérieux, écoute, dialogue et respect mutuel ont été les catalyseurs de leur travail, les membres du GRAIR nous gratifient d'un document dont la qualité n'échappera à personne.

Celui-ci nous invite à revoir ou affiner notre concept de la JUSTICE au travers de la vision qu'en ont les 3 religions monothéistes les plus pratiquées à Charleroi.

Comme l'a écrit l'homme de lettres, "l'humanité recherche la justice et le bonheur".

Mais sommes-nous capables de préciser facilement, de définir exactement notre notion de la JUSTICE?

Si je m'en réfère au LAROUSSE j'y découvre notamment comme définitions:

- Principe moral qui exige le respect du droit et de l'équité.
- Vertu, qualité morale qui consiste à être juste, à respecter les droits d'autrui.
- Caractère de ce qui est juste, impartial
- Pouvoir de dire, de juger ce qui est légalement juste ou injuste ; exercice de ce pouvoir.
- Action par laquelle une autorité, un pouvoir judiciaire reconnaît le droit de chacun.

Si je consulte le PETIT ROBERT je peux entre autre y lire:

- Juste appréciation, reconnaissance et respect des droits et du mérite de chacun (droiture, équité, impartialité, intégrité, probité)
- Pouvoir de faire régner le droit, exercice de ce pouvoir.
- Organisation du pouvoir judiciaire, ensemble des organes chargés d'administrer la justice, conformément au droit positif.

Ces définitions mettent bien en exergue les deux acceptions les plus courantes que nous avons de la JUSTICE et qui, bien que liées, ne recouvrent bien entendu pas les mêmes domaines.

En effet, l'entendons-nous comme principe moral qui est le devoir de respecter ce qui est dû à chacun, ou la vertu consistant dans le respect des droits des personnes et l'exercice de l'équité (le légal pourra être parfois jugé illégitime)?

Ou le considérons-nous plutôt comme ensemble des institutions d'Etat, des organisations et des personnes chargées d'appliquer les lois et de faire respecter le droit positif (notion juridique de légalité), comme le pouvoir judiciaire dans un système politique?

Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, nous évoquerons de toute manière des notions telles que égalité ou équité, liberté, droit (et aussi devoir !), loi, norme, règle, pouvoir, sanction...

Ces notions devant être notamment entrevues dans un contexte d'éducation à cette JUSTICE en se posant la question de savoir qui en porte la responsabilité.

Sera-ce la religion, la famille ? A moins que ce ne soit l'Ecole où, faut-il le rappeler, les élèves de 5ème et 6ème primaires et 5ème et 6ème secondaires participent à l'opération "Avocat à l'école" depuis 13 ans déjà.

Cette question importante nous amènera peut-être à retourner consulter la deuxième plaquette du GRAIR, précédente étape dans cette recherche constante des auteurs à mieux comprendre, à mieux percevoir les idées de TOUS et de chacun dans une perspective citoyenne qui aidera à

ENSEMBLE...

Encore mieux VIVRE A CHARLEROI.

Evelyne DRUART

Message du Grair

Différents par nos appartenances religieuses et nos origines, mais toutes et tous citoyens de Charleroi, nous les membres du GRAIR, voulons puiser dans nos traditions, nos spiritualités, et nos textes sacrés des appuis pour promouvoir le vivre ensemble. Nous voulons affirmer les valeurs communes sur lesquelles bâtir un avenir de dialogue et de paix. Une de ces valeurs est la justice, thème de cette troisième plaquette, après celles sur la "paix et tolérance" et "éducation et famille".

La justice est en effet l'objet de beaucoup de discours qui souvent s'ignorent (juristes, hommes politiques, opinion publique, mass medias...) : pourquoi en ajouter un autre, le religieux ? Certes, nous n'ignorons pas que depuis l'avènement de la modernité et de la démocratie, l'institutionnalisation de la justice a été libérée de toute référence religieuse et c'est bien ainsi. Avec la publication de cette plaquette, pas de mise en question, donc, de l'autonomie de la justice; pas envie de réduire Dieu à un fonctionnaire fondant le sens de la justice. Ce qui ne rendrait service probablement ni aux religions, ni à la justice, et certainement pas à l'humanité.

La justice, dit-on, est en crise aujourd'hui. Cette crise ne révèle-t-elle pas les mutations profondes de nos sociétés et ne traduit-elle pas une crise plus vaste, celle du sens ? Crise du sens, par exemple, de l'engagement citoyen et de la responsabilité de chacun à la construction du bien commun. Or la cohésion sociale est l'objectif final de la justice, qui est la vertu première des institutions politiques et de la société : sa "crise" nous questionne et nous interpelle en tant que citoyens ayant des convictions religieuses différentes. Elles se rejoignent dans cette exigence d'engagement pour la justice et la démocratie, à qui elle donne fondement.

Nos traditions font découvrir que le sentiment de justice habite depuis toujours l'homme, quelle que soit sa culture ou sa religion : mais ce désir s'enracine sur fond d'injustice éprouvée ou constatée. La justice est plus souvent ce qui manque et l'injustice ce qui règne : ce sentiment s'enracine dans une dimension "pré-juridique" qui, pour les croyants que nous sommes, a une profondeur religieuse. Les textes sacrés reportés en cette plaquette témoignent de ce sentiment préalable à toute forme instituée de justice: ils sont une manière de dire le bien, de crier et dénoncer l'excès du mal et exprimer le désir de vouloir vivre ensemble.

Ecrire et nous confronter sur le sens de la justice représente alors pour nous et nous l'espérons, pour notre ville une manière de faire crédit à la capacité de nos concitoyens - avec leurs différences culturelles et leurs convictions religieuses ou philosophiques - à viser un bien commun tout en tenant compte, en même temps, de la fragilité des personnes et des institutions. Nos convictions religieuses désignent une promesse originaire, qui traverse tous les registres de la vie, des plus intimes jusqu'aux plus universels, et qui ouvre le champ à la recherche inépuisable et passionnée de plus de justice.

Le GRAIR est composé de
représentants et enseignants des trois
religions monothéistes

La communauté Israélite

La communauté chrétienne

l'église catholique

l'église orthodoxe

l'église protestante unie de Belgique

La communauté musulmane.

Ceux-ci participent en toute

indépendance aux travaux du

Groupe de Rencontres et d'Actions Inter-Religieuses.

Septembre 2005



Groupe de Rencontres et
d'Actions Inter-Religieuses.

GRAIR

La Justice

3



ENSEMBLE... VIVRE A CHARLEROI

Trois couleurs pour la Paix



Justice צדק Δικαιοσύνη العدل Justice צדק Δικαιοσύνη العدل	
Judaïsme	
	
<i>La justice, la justice, tu la poursuivras…</i> (Dt 16:20)	
	

La justice se dit en hébreu *Tsedek*. Ou'est-ce que le *Tsedek* ? Le *Tsedek* constitue la pierre angulaire constante du judaïsme. Le *Tsedek* doit réaliser une société de justes, c'est-à-dire une société dans laquelle l'homme ne dépouille pas ou n'opprime pas son prochain. Le monde est formé de justes et de méchants. Il faut défendre les premiers contre les entreprises des seconds. Le *Tsedek* est un comportement humain aussi éloigné de l'égoïsme individualiste stérile que du pouvoir oppresseur. Le *Tsedek* est l'attitude juste qui ne sacrifie pas des êtres humains à des idoles, qui ne sacrifie pas l'innocent pour payer les fautes des coupables. Le *Tsedek* pose comme principe la loi qui consiste à se conduire vis-à-vis des autres comme l'on se serait conduit vis-à-vis de soi-même.

Le compromis

Le *Talmud* nous enseigne que le compromis est aussi une forme de justice. Ce n'est pas une solution d'impuissance face à une situation difficile. Le compromis exprime aussi la justice, la justice dans son aspect le plus noble. C'est la raison pour laquelle le mot *Tsedek* est repris deux fois pour exprimer les deux aspects de la justice qui se complètent mutuellement.

1. Devoir d'être juste

Vis-à-vis des revendications de notre prochain, nous devons nous comporter avec justice, c'est-à-dire:

- nous interdire de revendiquer ce qui lui appartient.

- l'aider à réaliser ce qui lui revient.

- être impartiaux dans nos estimations.

C'est la justice, la justice que tu poursuivras, afin que tu vives et que tu possèdes le pays que l'Eternel ton Dieu te donne. (Deut. 16 : 20)

Il y aura la même loi pour vous comme pour l'étranger, comme pour l'indigène (conquis),

car je suis l'Eternel, votre Dieu. (Lév. XXIV, 22; Nom. IX, 14; XV, 16)

Dans le jugement, ne faites exception pour personne. Ecoutez aussi bien le petit que le grand.

Ne craignez personne, car la justice est à Dieu. (Deut. I, 17)

Vous ne ferez point d'iniquité dans le jugement : vous n'élèverez point le petit,

vous ne flatterez point le grand ; c'est avec justice que tu jugeras ton prochain. (Lév. XIX, 15, Isaïe I, 17)

La justice et l'équité sont à la base du trône divin. (Psaume LXXXIX, 15)

La paix n'est pas toujours la justice. (Sanhédrin, 6 b (1))

2. Devoir d'empêcher l'injustice

Non seulement on ne doit pas commettre d'injustice, mais on ne doit pas lais-ser son prochain à la merci de l'injustice des autres et l'on doit aider les autres à se faire rendre justice: *Rendez justice au faible et à l'orphelin ; faites droit au malheureux et au pauvre, sauvez le misérable et l'indigent ; délivrez-les de la main des méchants.* (Psaume LXXXII, 3-4)

Pour être juste, il ne faut juger personne sans s'être mis à sa place.

3. Justice et Charité

Il ne faut pas éviter la justice sous prétexte de faire bénéficier de la charité ; car, comme le fait observer R. Josué ben Lévi : *qui s'apitoie là où il faut être ferme, sera cruel envers les tendres.* (Yomà, 22)

La justice se complète par l'honnêteté. La justice est spécialement exaltée le Jour de Roch Hachana où Dieu est invoqué comme le Juge souverain ; aussi cette solennite est-elle appelée le Jour du Jugement.

Similitude entre le mot *Tsedek*, justice, et *Tsédakah*, acte de charité

Il n'existe pas dans la tradition juive un mot qui signifierait "charité". La charité est un mot malheureux. Ce mot établit une relation de dépendance entre celui qui donne et celui qui reçoit. Dans l'esprit de chacun d'entre nous se crée une hiérarchie entre le généreux donateur et le pauvre indigent. La charité ne respecte pas la dignité du pauvre sauf lorsqu'elle est anonyme.

Dans la tradition juive, un même vocable hébreu, la *Tsédakah*, traduit les notions de justice et de charité. La *Tsédakah* fait penser à la justice mais, en même temps, à plus que de la justice, à une justice élargie. Ce mot dont la si-gnification est justice-charité témoigne de cette idée que l'assistance aux pauvres est un acte de justice. Il s'agit en réalité de redresser un tort commis vis-à-vis d'une autre personne. La *Tsédakah* est le rétab-lissement d'un dommage que la société a causé à l'un de ses membres. La Bible insiste beaucoup sur cet aspect de la justice sociale. Elle donne des droits aux pauvres pour ne pas qu'ils soient obligés de mendier et de perdre ainsi leur dignité. Le livre de Ruth offre une image remarquablement émouvante : "Laissez-la glaner entre épis que vous abandonnerez pour qu'elle ramasse. Gardez-vous de lui parler avec dureté.

La charité: Bonté - Pardon - Pitié

La charité complète la justice. Il ne suffit pas d'être juste, il faut encore juger avec bonté, et au besoin, abandonner quelque chose de nos droits. C'est ce que nous appelons : la CHARITE. En hébreu ce terme diffère à peine de celui qui signifie Justice. Celui-ci se dit *Tsédek* et l'autre *Tsédakah*.

Cette parenté des termes indique que la charité n'est pas aussi facultative que pourrait le faire supposer le sens moderne ; la différence est dans le fait que l'on peut établir des règles fixes pour rendre la justice, tandis que la charité est laissée davantage à l'inspiration du coeur ; mais elle n'est point abandonnée pour autant à la dis-crétion des intéressés.

D'autre part, il n'y a de justice complète qu'avec la charité car une justice trop rigoureuse, basée uniquement sur des apparences de forme, peut devenir injustice. Ainsi, il est juste que celui qui a failli expie sa faute, mais il est juste aussi de considérer qu'on peut avoir failli sans avoir été dirigé par de mauvaises intentions, ou pour avoir été mal éclairé. De plus, il n'est pas toujours certain ce c'est la partie condamnée qui est dans son tort, et il est équitable de laisser une marge aux erreurs judiciaires possibles…

Le juge doit être sage, équitable, pieux, modeste, unir la fermeté du caractère à la bonté de l'âme;

il doit être d'âge mûr et père de famille. (Sanhédrin, passim)

Les débats sont publics, la liberté de défense absolue. (Sanhédrin 32)

Ne juge jamais seul: il n'y a que l'Unique qui puisse juter seul. (Aboth IV, 10).

Ne dis pas aux assesseurs : Adoptez mon opinion ; car ils doivent juger selon leur conscience

et non selon la tiemme. (Aboth IV, 10)

La justice consiste à reconnaître à chacun ce qui lui revient : la loi établit des règles impartiales pour le trouver; ces règles ont besoin d'être éclairées par l'esprit du bien. Pour ne pas tomber dans l'injustice, il faut avoir présente à notre pensée cette maxime de nos sages:

					
<i>Que l'honneur et le bien de ton prochain te soient aussi sacrés que les tiens.</i>					

Justice צדק Δικαιοσύνη العدل Justice צדק Δικαιοσύνη العدل	
	

Justice צדק Δικαιοσύνη العدل Justice צדק Δικαιοσύνη العدل	
Christianisme	
<i>Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, ils seront rassasiés.</i> (Matthieu 5, 6)	
	

Quand nous entendons le mot justice, nous pensons directement à des notions de justice humaine, sociale. En effet, tous les êtres humains aspirent à plus de justice. Celle-ci concerne la requête majeure de la poursuite du bien commun et veut donner l'assurance de la dignité de la personne humaine, donc de tout homme et de tous les hommes. Quelles que soient ses imperfections, ses limites, voire les dérives de sa conduite, tout être humain jouit de droits imprescriptibles que toute société s'honore de comprendre, de protéger et de défendre. Dans cet esprit, la Bible elle-même affirme que la misère n'est pas éternelle et ne doit pas être transmise de génération en génération.

Les lois concernant la justice dans le Premier Testament dépassent déjà les sentiments de la justice humaine : la loi du talion (oeil pour oeil, dent pour dent.) canalise les désirs de vengeance des personnes lésées.

(Exode 21, 23) *Le coupable sera puni oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, coup pour coup.*

Et Jésus, qui a mis son ministère sous le signe de l'amour, a été élevé dans les lois juives régissant les rapports sociaux de son temps. Que ce soit le code de l'Alliance (Exode 21 à 24) ou le code deutéronomique ou encore les prophètes tel qu'Amos, Esaïe et Michée, tous règlent la protection des pauvres, la libération des esclaves, la remise des dettes, l'attention portée à la veuve, l'orphelin et l'étranger.

Les idées à la base de ces lois sont les sui-vantes

- Israël qui a été lui-même étranger en Egypte, sait ce que cela implique et doit donc respecter l'étranger en son sein. (Exode 23, 9) *N'opprimez pas les étrangers installés chez vous. Vous savez bien ce qu'ils peuvent éprouver, puisque vous avez été vous-mêmes des étrangers en Egypte.*

- Dieu demande à chacun d'aider son frère dans le besoin et bénit celui qui prend le risque de l'aider gratuitement. (Siracide 29, 8) *Soit patient avec les petites gens et ne leur fait pas attendre ce que tu dois leur donner.*

- Chacun doit vivre décemment, ce qui implique, régulièrement, lors des années sabbatiques et du jubilé, une remise à zéro des dettes. (Deutéronome 15, 1): *Tous les sept ans vous accorderez une remise de dettes à vos débiteurs.*

Jésus se place dans le droit fil de ces pensées, lui qui est venu pour tous mais surtout pour les pauvres et les malheureux. (Luc 5, 31-32) *Les personnes en bonne santé n'ont pas besoin du médecin, ce sont les malades qui en ont besoin.*

Il est venu accomplir toutes ces lois et leur donner tout leur sens. Car le mot justice dans les Ecritures ne se limite pas à la justice sociale ou au droit. Etre juste, c'est être ajusté à Dieu, c'est être droit devant lui qui est à la fois justice et amour. La grâce du Saint Esprit nous confère la justice de Dieu. En nous unissant par la foi et le baptême à la passion et à la rencontre du Christ, Il nous fait participer à sa Vie. (Matthieu 5, 17-20): *Ne pensez pas que je sois venu supprimer la loi de Moïse et l'enseignement des prophètes. Je ne suis pas venu pour les supprimer mais pour leur donner tout leur sens. Je vous le déclare, c'est la vérité : aussi longtemps que le ciel et la terre dureront, ni la plus petite lettre ni le plus petit détail ne seront supprimés de la loi, et cela jusqu'à la fin de toute chose. C'est pourquoi celui qui écarte même le plus petit des commandements et enseigne aux autres à faire de même, sera le plus petit dans le royaume des cieux.*

Et cela va même plus loin comme nous l'explique un docteur de l'Eglise: *Tu veux honorer le corps du Christ ? Alors ne l'honore pas ici, dans l'église avec des vêtements de soie tandis que tu le négliges au dehors où il est nu et a froid. A quoi cela sert-il de charger la table du Christ de coupes d'or, alors que lui-même meurt de faim ? D'abord, nourris-le quand il a faim et après, utilise les moyens qui te restent pour orner sa table.* (Jean Chrysostome)

Et il ne s'agit pas de jouer au "Robin-des-bois", de dépouiller à gauche pour donner à droite! L'aumône est toujours précédée de la justice : *car quiconque ne renoncera pas aux rapines ne saurait faire l'aumône.* (Jean Chrysostome)

(Matthieu 25, 31-40): *Venez, vous qui êtes bénis par mon Père, et recevez le royaume qui a été préparé pour vous depuis la création du monde, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez accueilli chez vous; j'étais nu et vous m'avez habillé , j'étais malade et vous avez pris soin de moi, j'étais en prison et vous êtes venu me voir". "Ceux qui ont fait la volonté de Dieu répondront alors: Seigneur, quand t'avons-nous vu affamé et t'avons-nous donné à manger, ou assoifé et t'avons-nous donné à boire… Le roi leur répondra: " Je vous le déclare, c'est la vérité: toutes les fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.*

Aujourd'hui, nous nous accordons pour dire l'importance de la justice comme régulateur du lien social. L'autorité publique est tenue de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine. Et le devoir des citoyens n'est-il pas de travailler avec les pouvoirs civils à l'édification de la société dans un esprit de justice, de solidarité et de liberté, voir de désobéir aux prescriptions des autorités quand ces prescriptions sont contraires aux exigences de l'ordre moral ? (Actes 5, 29): *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

Il est important de nous le rappeler devant la montée des partis nationalistes et liberticides, alors que nous fêtons les 60 ans de la libération des camps de la mort. A la suite de Jésus, les Chrétiens doivent lutter contre l'injustice par la générosité, l'efficacité, la recherche de l'équité dans les relations sociales, au niveau local et international. Chacun doit pouvoir vivre dignement, recevoir un juste salaire pour tout travail, ceci en toute liberté. Dans l'univers éclaté qui est le nôtre aujourd'hui, la solidarité n'est-elle pas le synonyme moderne de la charité?

Justice צדק Δικαιοσύνη العدل Justice צדק Δικαιοσύνη العدل	
	

Justice צדק Δικαιοσύνη العدل Justice צדק Δικαιοσύνη العدل	
Islam	
	

La justice est le fondement de la vie en société après qu'elle soit, pour l'islam, l'impératif majeur des modalités de l'action : *Certes, Dieu vous commande la justice " dit le Coran. Ce principe de justice s'applique à tous, riches ou pauvres, présidents ou citoyens, musulmans ou non. La justice est une aspiration universelle. En effet, étymologiquement, le terme adl signifie la rectitude, et dans le sens religieux, la justice désigne la voie divine. Pour cette raison, Dieu et Son prophètePBSL ont insisté sur ce principe fondamental pour l'humanité tout entière. Dieu dit : Et si vous jugez entre les gens, jugez avec justice. Ce quoi Allah vous exhorte est excellent. Allah est Celui qui entend et qui voit tout.* (Coran, Sourate 4, verset 58)

Toutes les valeurs morales, comme la justice, l'égalité, l'honnêteté, etc., doivent être considérées comme sacrées et mises en pratique sans tenir compte des différences de religions, d'appartenances ethniques, de classes sociales, ou autres. Le verset coranique *Nous l'avons révélé le Livre avec la Vérité, afin que tu juges entre les gens, selon ce que Allah l'a appris…* (Sourate 4, verset 105) a été révélé avec huit autres versets innocentant un citoyen juif d'une fausse accusation et condamnant un musulman à sa place. Tous les commentateurs sont unanimement d'avis que ces versets ont été révélés à l'occasion d'un litige entre un musulman et un juif. Le musulman avait volé une cotte-de-mailles, et l'ayant cachée chez un juif, il accusa ce dernier du vol. Sa tribu prit son parti dans sa fausse accusation. Le Prophète acquitta le juif et condamna le musulman même si un tel verdict contre un homme bénéficiant du soutien de toute sa tribu signifiait la perte de celle-ci. Mais le Prophète^{PBSL} n'attachait aucune importance à de telles considérations. Deux de ces versets révélés à l'occasion de ce litige sont: *Quiconque commet un péché, ne le commet qu'à son propre détriment. Allah est Omniscient et Sage. Quiconque acquiert une faute ou un péché, puis en accuse un innocent, sera coupable d'une injustice et d'un péché manifeste.* (Sourate 4, versets 111-112)

C'est ainsi qu'était établi le principe invariable de l'équité et de la justice. Il s'agit plutôt, de placer l'exercice honnête de la justice entre les humains au-dessus de toute autre considération, avec une dignité humaine conforme à la déclaration du Coran: Et très certainement Nous avons honoré les enfants d'Adam. (Sourate 17, verset 70)

Le prophète^{PBSL} a clairement affirmé: *Aide ton frère, qu'il soit injuste ou victime d'une injustice. Un des compagnons demanda (avec étonnement)*

- Envoyé de Dieu ! Je comprends comment aider quelqu'un qui est victime d'une injustice, mais comment l'aiderais-je si c'est lui qui est injuste?

Le Prophète^{PBSL} répondit:

- Empêche-le d'être injuste, c'est ainsi que tu l'aideras."(Hadith authentique).

Dans le même sens, Dieu dit : *Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un pauvre, Allah a priorité sur eux deux. Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.* (Coran, sourate 4, verset 135)

Le Prophète Mohamed^{PBSL} a insisté et appliqué ces principes durant toute sa vie. Un jour, un homme qui avait une dette à réclamer au Prophète, vint auprès de lui en disant: Ô vous les fils d'Abdelmuttalib (famille du Prophète) vous êtes des mauvais payeurs! ". Estimant qu'il fallait corriger cet homme qui ose s'en prendre à l'EnvoyéPBSL de Dieu, Omar Ibn Khattâb fit un geste pour saisir son épée. Mais l'EnvoyéPBSL de Dieu l'empêcha en lui disant: *Ju mérite moi-même, ainsi que lui, autre chose que cela de ta part: tu lui recommandes de réclamer convenablement son dû et tu me recommandes de m' en acquitter convenablement.* D'ailleurs, Dieu Lui-même a dit dans un hadith quodsi (c'est-à-dire parole divine en marge du Coran): *Serviteurs ! Je me suis interdit à Moi-même toute injustice. Ne soyez pas vous-mêmes injustes, les uns vis-à-vis des autres.*

La justice a la priorité sur l'émotion, qu'il s'agisse d'affection ou d'aversion. A ce propos Allah dit: *Ô les croyants ! Soyez stricts dans vos devoirs envers Allah et soyez des témoins équitables. Et que la haine envers un peuple ne vous incite pas à être injus tes. Soyez justes : cela est plus proche de la piété…* (Coran, sourate 5, verset 8)

Dans un autre verset Dieu dit: *Allah ordonne la justice, la bienveillance et l'assistance aux proches. Il prohibe les actes immoraux, les actes réprouvés et l'oppression* (Coran, sourate 16, verset 90). *Et quant au ciel, Il l'a élevé bien haut. Et Il a établi (iqâma al-qist) la balance, afin que vous ne transgressiez pas dans la pesée: Donnez [toujours] le poids exact et ne faussez pas la pesée* (Coran, sourate 55, versets 7-9) *Allah vous ordonne de restituer les dépôts à leurs propriétaires et de juger selon la justice lorsque vous jugez entre les hommes.* (Coran, 4, verset 58)

La notion de justice en Islam est beaucoup plus large que la stricte équité. Dieu décrit les Justes dans la sourate 2, verset 177: *La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'Orient et l'Occident. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et ceux qui demandent l'aide et pour le rachat des captifs, d'accomplir la prière et d'acquitter l'aumône obligatoire. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et au moment du danger, les voilà les Justes et les voilà les vrais pieux.*

La grandeur d'une foi est dans sa capacité de former des êtres justes et intègres, en défendant et en répa-dant la justice, la solidarité et les valeurs relatives à l'honnêteté, la générositéé , à la fraternité et à l'amour.

					
<i>Justice</i>					

Justice צדק Δικαιοσύνη العدل Justice צדק Δικαιοσύνη العدل	
	